LANGRES ATHLETISME

Règlement la 14ème Course des Remparts

Art.1 : Présentation

LANGRES ATHLETISME organise la 14ème Course des Remparts samedi le 22 septembre 2018, course sur route, ouverte au coureurs licenciés ou non licenciés.

Art. 2 : Différentes courses

- 920m Ecole d’Athlétisme (EA) et poussins (PO) nés 2007-2011, départ à 17h45, PAS BESOIN DE CERTIFICAT MEDICAL, pas de chronométrage

- 3000 m Benjamins (BEM, BEF), minimes (MIM, MIF), cadets (CAM, CAF) nés 2001-2006 départ à 18h00

- 3000m Course des Familles, Départ à 18h10 env., PAS BESOIN DE CERTIFICAT MEDICAL, pas de chronométrage

- 9000m Cadets (CAM, CAF), juniors (JUM, JUF), séniors (SEM, SEF) Vétérans (V1F, V1M, V2F, V2M, V3F, V3M, V4F, V4M) nés 2002 et avant, départ à 18h45

Art. 3 : Récompenses

Médailles et sachets de bonbons aux arrivants de la course enfant.

Coupe/médaille aux 3 premiers du scratch et aux 3 premiers par catégories (benjamins-masters) et coupe aux premiers V1, V2, V3, V4

Art. 4 : Inscriptions

La cour du Collège Diderot

* 920m sur place à partir de 14h00 au prix de 1€ (reversé à l’association COUP D’POUCE)
* 3000m sur place à partir de 14h00 au prix de 4€
* 3000m La course des Familles sur place à partir de 14h00 au prix de 1€ (reversé à l’association COUP D’POUCE)
* 9000m sur le site internet <http://www.ledossard.com/inscription/index.php?id=288> jusqu’au 20 septembre à 23h59 au prix de 10€ ou sur place à partir de 14h00 au prix de 12€. Le T-shirt 2018 à 500 premières inscriptions de 9000m

Remise des dossards à partir de 14h00 à la cour du Collège Diderot.

Clôture des inscriptions 30’ avant le départ de la course.

Pour les non-licenciés, se munir obligatoirement d’un certificat médical de moins de 1 an, non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Art. 5 : Chronométrage

Chronométrage se fera par puce électronique qui sera délivrée en même temps que le dossard. Cette puce devra être restituée à l’organisateur à l’issue des courses. Toute puce manquante sera facturée 5€.

Art. 6 : Responsabilité civile

LANGRES ATHLETISME est couverte auprès de MAIF Assurances sous le numéro : 4121633J.

Association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable :

- De défaillance consécutive à un mauvais état de santé

- De tout accident physiologique immédiat ou futur

- D’une préparation insuffisante

- De vols d’effets personnels pendant la durée de l’épreuve

Art. 7 : Individuelle accident

Licenciés FFA, triathlon bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence, les non-adhérents à ces fédérations doivent être assurés personnellement.

Art. 8 : Surveillance médicale

Assurée par La Protection Civile /Antenne sud 52

Docteur Ottiger Didier présent pendant les courses

Art. 9 : Images

Participant autorise l’organisation ainsi que les ayants-droits (médias et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l’évènement, sans contrepartie financière, ni poursuites judiciaires sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Art. 10 : Résultats et classements

Diffusion des résultats dès que le classement est fait.

Art. 11 : Clauses

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l’acceptation des clauses.